INITIALES DU PRÉSIDENT

5265

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2025
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8
Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M^mes^	Marie-Claude Auger,	vice-présidente par Teams
	Carolane Bouchard	
	Roxanne Chamberland	par Teams
	Martine Dionne	par Teams
	Mylène Plante	présidente
	Clémence Rouillard	
MM.	Éric Bourque	
	Olivier Duchesne	
	Dany Germain	par Teams
	Marco Labrecque	
	David Simard	

Les directions de service :

M^mes^	Johanne Godbout,	directrice du Service du secrétariat général et des communication et secrétaire générale
	Nancy Létourneau,	directrice générale par intérim
	Catherine Ouellet,	directrice par intérim du Service des ressources éducatives

Absences :

M^mes^	Carolyne Bergeron
	Laurence Boutin
	Audrey Vermette

1 **Ouverture de la séance**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Plante.

Il est 19 h 02.

CA-7769-25

2. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 **Présentation de l'ordre du jour**

1 Ouverture de la séance
2 Présentation de l'ordre du jour
3 Adoption du procès-verbal du 24 février 2025
4 Intervention de l'assemblée
5 Rapport du directeur général
  5.1. Rapport d'activités
  5.2. Reddition de comptes
  5.3. Plan d'action annuel
  5.4. PEVR : comité de suivi de cohorte
  5.5. Banque de relève
6 Rapport des services
  6.1. Ressources éducatives
    6.1.1 Adoption de l'organisation scolaire 2025-2026
    6.1.2 État de situation de l'organisation scolaire 2025-2026 de l'école de Barraute – école secondaire Natagan

6.2. Ressources financières

6.3. Ressources humaines

6.4. Ressources informatiques

6.5. Ressources matérielles

6.6. Secrétariat général

6.6.1 Adoption de l'actualisation de la Politique de gestion des directions d'établissement d'enseignement

6.6.2 Démission d'une administratrice du conseil d'administration

6.6.3 Adoption du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

6.6.4 Bris de services au Service du secrétariat général et des communications

7 Rapport des comités

7.1. Gouvernance et éthique

7.1.1 Rencontre du 26 mars 2025

7.2. Ressources humaines

7.2.1 Correspondance de la présidence

7.2.2 Plan d'effectifs des directions d'établissement (comité plénier)

7.3. Transport

7.4. Vérification

8 Affaires diverses

9 Date de la prochaine rencontre

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carolane Bouchard,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

CA-7770-25

3. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2025

3 <u>Adoption du procès-verbal du 24 février 2025</u>

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 <u>Intervention de l'assemblée</u>

Aucune intervention de l'assemblée.

5 <u>Rapport du directeur général</u>

<u>5.1 Rapport activités</u>

18 février
Comité suivi de cohorte
Rencontre FCSSQ
Rencontre transport scolaire

19 février
Rencontre direction de service
Rencontre de renforcement décrochage scolaire
Rencontre direction adjointe d'établissement

20 février

INITIALES DU PRÉSIDENT
5267
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CRDG
Événement Reconnaissance 5-15-25
21 février
Conseil général FCSSQ

24 février
Coordination
Rencontre de suivi de dossiers
Conseil d'administration

25 février
Rencontre direction de centre
CRT des directions
Rencontre dossier Centrale Coworking

26 février
Comité consultatif de gestion
Rencontre COP
Rencontre direction adjointe
Forum DG

27 février
Rencontre direction de centre

28 février
Rencontre monitorage
Rencontre préparatoire CCSEHDAA

3 mars
Rencontre direction générale adjointe
Rencontre direction d'établissement
4 mars
Rencontres directions de service
Rencontre PQI FP/SRM

10 mars
Rencontre direction générale adjointe
Rencontre direction de service

Présentation du plan d'action primaire et FGA
Rendez-vous politique de la CCIAH

11 mars
Coordination
Rencontre CÉFAR
Rencontre FCSSQ
Rencontre Cégep

12 mars
Comité consultatif de gestion
Comité EHDAA

13 mars
Rencontre direction adjointe d'établissement
Rencontre FCSSQ
Supervision de direction
Lancement banque de relève directions d'établissement

14 mars
Rencontre direction d'établissement
COP direction

17 mars
Coordination
Rencontre direction générale adjointe

19 mars
Colloque des données et de la performance

20 mars
Forum des DG

21 mars
Rencontres directions de service
Suivi de probation

ENTREVUES

Aucune entrevue n'a été réalisée dans cette période.

5.2 Reddition de comptes

1. Direction générale
   DG-246-25 Nomination au poste de gestionnaire administrative d'établissement – ÉSA
   DG-248-25 Adoption du plan d'effectifs des directions d'établissement
   DG-249-25 Nomination au poste de direction-conseil

2. Service des ressources humaines
   DGRH-243-25 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général

3. Service des ressources financières

4. Service des ressources matérielles
   DGRM-244-25 Adjudication et octroi de contrat_remplacement des installations septiques _ École primaire Ste-Gertrude
   DGRM-247-25 Octroi de contrat_services d'entretien ménager 2025-2027_école Sacré-Cœur–Saint Viateur

5. Service des ressources éducatives

6. Service des ressources informatiques
DGRI-245-25 Regroupement d'achats 2023-8111-50 – biens et services de mobilité cellulaire

7. Service du secrétariat général et des communications

5.3 Plan d'action annuel

Document déposé : plan d'action de la direction générale

La direction générale dépose son plan d'action pour la prochaine année et demie. L'axe principal du tableau reprend les 4 grandes compétences attendues du ministère de l'Éducation par une direction générale soit :

- leadership authentique et mobilisateur ;
- porteur du sens de l'État ;
- vision stratégique et innovante ;
- gestion performante de l'organisation.

Les indicateurs comprennent les manifestations liées aux compétences exigées, les actions réalisées dans le cadre des compétences déployées, le lien avec le Plan d'engagement vers la réussite et l'état d'avancement comprenant la reddition de comptes. Dans ce cadre, le bilan des trois premiers mois de mandat de la direction générale y est résumé. Le prochain bilan est prévu à la fin de l'année scolaire 2024-2025 et pour celle de 2025-2026.

5.4 PEVR : comité de suivi de cohorte

La directrice générale par intérim résume les travaux réalisés par les membres du comité de suivi des cohortes FGJ/FP/FGA. Ce dernier examine les données des cohortes et assure un suivi serré des élèves. Cette année, les membres travaillent à améliorer les transitions.

5.5 Banque de relève des directions d'établissement

Le 13 mars dernier, la direction générale, la direction générale adjointe et la responsable du diplôme d'études spécialisées en administration scolaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ont tenu une rencontre avec les personnes intéressées à devenir directions d'établissement. Une dizaine de personnes ont participé à l'événement. La prochaine cohorte devrait débuter à l'automne 2025.

De plus, une rencontre de suivi a été réalisée par la direction générale et la direction générale adjointe auprès de trois des six participants à l'actuelle banque de relève. Ils ont énoncé les attentes de la posture-cadre pour l'obtention d'une direction d'établissement.

6 Rapport des services

6.1 Ressources éducatives

Documents déposés :
- sommaire décisionnel ;
- prévision de clientèle scolaire au 28 février.

CA-7771-25

6.1.1. — ADOPTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2026

6.1.1 Adoption de l'organisation scolaire 2025-2026

Documents déposés :
- organisation scolaire 2025-2026 ;
- sommaire de décision.

CONSIDÉRANT l'article 236 de Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les documents déposés à cette réunion ;

CONSIDÉRANT le respect des orientations du plan quinquennal d'organisation scolaire 2023-2028 ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

QUE le conseil d'administration adopte le plan d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté par le Service des ressources éducatives.

6.1.2 État de situation de l'organisation scolaire 2025-2026 à l'école de Barraute – école secondaire Natagan

Lors du conseil d'établissement de l'école de Barraute du 24 mars dernier, la directrice générale par intérim a expliqué la situation concernant le retrait de l'option sciences de 4e et 5e secondaire à l'école secondaire Natagan à la communauté.

Elle souligne que l'assistance, comptant plus d'une quarantaine de personnes, était composée de parents, de la mairesse et d'élus de la municipalité ainsi que de citoyens.

La direction générale y a dressé l'état de situation de l'organisation scolaire de l'école. Elle y a notamment rappelé que bien que la clientèle scolaire soit en décroissance dans ce secteur, tout a été et est mis en œuvre pour maintenir une offre de service de qualité. Cependant, cette année, le nombre d'élèves qui ont choisi l'option sciences est insuffisant pour maintenir celle-ci. Plusieurs scénarios ont été envisagés et essayés au cours des dernières années, mais ils ne sont pas concluants pour assurer la réussite des élèves.

La direction générale mentionne également qu'elle a abordé le sujet du « déboulage ». Elle indique que pour la prochaine année scolaire, le ministère ne permettra plus le « déboulage ». Cette pratique autorisée auparavant permettait à un élève de la fin du secondaire de réussir un cours après avoir obtenu un échec l'année précédente. Plus précisément, malgré un échec, un élève de 4e secondaire passait en 5e secondaire et s'il réussissait ce cours à ce niveau il obtenait automatiquement les crédits du cours échoué. Ce changement s'ajoute aux enjeux de l'offre de service à Natagan considérant qu'elle affecte plusieurs des élèves du groupe de 3e et 4e secondaire.

Les propos de la direction générale suscitent beaucoup de commentaires et de discussions de la part des membres du conseil d'établissement. La situation demeure préoccupante pour la réussite des élèves de Natagan. Elle soulève ainsi les enjeux de maintien de l'offre de service des groupes de 4e et 5e secondaire dans la municipalité dans un contexte de la diminution de la clientèle combinée à la pénurie de main-d'œuvre.

6.2 Ressources financières

Aucun sujet traité.

6.3 Ressources humaines

Aucun sujet traité

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité.

6.5 Ressources matérielles

Aucun sujet traité.

INITIALES DU PRÉSIDENT
5270
INITIALES DU SECRÉTAIRE

7 Rapport des comités

7.1.1 Rencontre du 26 mars 2025

L'ordre du jour a été modifié considérant que le comité émet des recommandations relatives à l'adoption du code d'éthique et de la politique des directions d'établissement d'enseignement.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique résume les points saillants de la dernière rencontre du comité.

D'abord, il indique qu'après consultation, les membres du comité de gouvernance recommandent au conseil d'administration d'adopter la Politique des directions d'établissement d'enseignement ainsi que le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux. Pour cette dernière, le comité demande l'ajout d'une consultation auprès des parties concernées ultérieurement à cette première adoption.

Il poursuit en sollicitant l'aide des membres du conseil d'administration pour le recrutement de nouveaux membres. Les membres demandent d'avoir l'avis de désignation pour le partager et donnent des noms à la secrétaire générale pour finaliser le suivi auprès de personnes ayant démontré de l'intérêt.

6.6 Secrétariat général

CA-7772-25

6.6.1. — ADOPTION DE L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

6.6.1 Adoption de l'actualisation de la Politique de gestion des directions d'établissement d'enseignement

Documents déposés :

- Politique de gestion des directions d'établissement d'enseignement ;
- sommaire de décision.

CONSIDÉRANT le processus de consultation pour la mise à jour de la Politique de gestion des directions d'établissement d'enseignement ;

CONSIDÉRANT les recommandations et les modifications à ladite politique ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne

QUE le conseil d'administration adopte la Politique de gestion des directions d'établissement d'enseignement, et ce, telle que proposée.

6.6.2 Démission d'un membre du conseil d'administration

En vertu de l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique, la secrétaire générale informe les administratrices et administrateurs que madame Laurence Boutin a démissionné par écrit de son poste de représentante des personnes âgées 18–35 ans.

L'article, 175.10.1, de cette même loi, prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation, par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire, d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

La secrétaire générale transmettra la documentation aux membres du conseil aux fins de recrutement de nouvelles candidatures. Le comité de gouvernance et d'éthique veillera à assurer le suivi de ces candidatures et effectuera une recommandation de désignation à la séance du conseil prévu le 20 mai prochain.

CA-7773-25

6.6.3. — ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX

6.6.3 Adoption du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

Documents déposés :

- code d'éthique ;
- sommaire de décision.

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire Harricana de se conformer à l'article 258.0.1 de la Loi sur l'instruction publique, en se dotant d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre, applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux ;

CONSIDÉRANT le document déposé ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Éric Bourque

QUE le conseil d'administration adopte le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, tel que proposé.

QU'UNE consultation des parties concernées soit tenue ultérieurement à cette première adoption et que ce code d'éthique soit amendé, au besoin, en fonction de celle-ci avant la fin de cette année scolaire.

6.6.4 Bris de services au Service du secrétariat général et des communications

La directrice du Service du secrétariat général et des communications annonce un bris des services des communications. Celui-ci s'explique par le départ de la conseillère en communication et le gel d'embauche imposé jusqu'en 2030.

Les services affectés sont les relations de presse, les campagnes publicitaires et l'accompagnement des écoles et centres dans ces dossiers. Ces services ne seront plus offerts à compter du 7 avril 2025.

Les services essentiels maintenus ont été répartis entre de la directrice du service (gestion des relations de presse initiées et concernant le centre de services et la gestion de crise), la graphiste (sites Web et intranet ainsi que les réseaux sociaux) et la responsable de la gestion administrative de la direction générale (communications internes et externes par courriel).

La tenue d'événements de reconnaissance (5, 15 et 25 ans de service et fête des retraités) demeure grâce aux effectifs du Service des ressources humaines, soit la directrice adjointe et la conseillère au recrutement et aux communications internes.

7 Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

7.1.1 Rencontre du 26 mars 2025

Ce point a été abordé avant les points du Service du secrétariat général et des communications.

7.2 Ressources humaines

7.2.1 Correspondance de la présidence

La présidente indique avoir été invitée par la sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, madame Vachon, à participer au comité de sélection de la direction générale. La présidente a confirmé sa participation à la sélection. Le comité de sélection tiendra ses rencontres dans les prochaines semaines.

7.2.2 Comité plénier : plan d'effectifs des directions d'établissement

La tenue d'un comité plénier n'a pas été nécessaire. La direction générale revient sur la nomination d'une direction-conseil. Ce poste a été recréé considérant le nombre important de nouvelles directions d'établissement à entrer en poste actuellement et d'ici les 3 prochaines années, soit plus de 60 % des effectifs. Elle nomme la direction d'école qui sera affectée officiellement à l'école Sacré-Cœur–Saint-Viateur d'ici la fin de la semaine. Elle annonce également la retraite d'une direction d'école pour octobre 2025. Pour assurer une bonne transition à cette école, elle indique qu'une direction d'école sera nommée pour entrer en fonction dès juillet 2025.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun point traité

8. Affaires diverses

Aucun point traité.

9 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le mardi 20 mai 2025.

CA-7774-25

10. —LEVÉE DE LA SÉANCE

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne,

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 57.

ADOPTÉE

Mylène Plante, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale